



Réseau éducation environnement Lozère

5 rue Serpente, 48400 FLORAC

Tél. / fax : 04 66 45 17 46

[reel48@wanadoo.fr](mailto:reel48@wanadoo.fr)

Le 29 avril 2010, à Florac

## Animation nature Journée des bergers

### *Appel à candidature*

*Pour les adhérentes et adhérents (2010) du R.E.E.L.*

#### Pour quoi ?

Réaliser des **Animations « Nature, environnement et patrimoine »** pour la « **Journée des bergers** » organisée par le Parc National des Cévennes.

#### Où ça ?

Au parc Arnal à Florac.

#### Quand ?

Lors de la **JDB** prévue pour le **dimanche 25 juillet 2010**.

#### Pour qui ?

Un public familial, vacanciers essentiellement.

#### Combien d'animateurs (-trices) ? **3 personnes recherchées.**

Mission : Les animateurs devront prévoir une **première rencontre entre eux** pour élaborer une proposition d'animation (soit chacun sa prestation soit un projet commun, ceci est laissé à votre appréciation) et une **réunion le 19 mai** (présence souhaitée de au moins un des trois animateurs) avec le chargé de mission du PNC et la mairie pour présenter un avant projet lors de la commission environnement et publipromotion de la mairie de Florac.

Les animateurs auront à rencontrer et à travailler avec le coordinateur de la JDB pour lui présenter et organiser les interventions sur la journée.

Durée : sur la journée de 10h à 17h environ.

Combien ? **300 € TTC / personne** (prépa comprise) + frais de déplacement à 0,30 €/km

INFOS : Suite aux rencontres préalables à cette journée, les animations envisagées doivent **être en lien avec le pastoralisme et l'élevage** : le patrimoine, économie locale, leur impact sur les milieux, le paysage ...

**ATTENTION : animations sans inscriptions, public en accès libre !**

### **Répondre avant le LUNDI 10 MAI au R.E.E.L.**

Et Merci de nous faire passer votre attestation d'assurance (responsabilité civile professionnelle ...)  
par fax, courrier, téléphone, mail, pigeon voyageur ...

#### **Rappel des décisions prises au C.A. du 14/01/04 relatives à la redistribution interne d'animations :**

« Le C.A. adopte le fonctionnement suivant pour tout travail d'animation géré par le réseau :

1- un appel d'offre est systématiquement mené. Il définit le nombre de parts, d'animateurs nécessaires, les conditions particulières de l'opération et les tarifs appliqués

2- les adhérents sont prioritaires. Le R.E.E.L. peut rechercher d'autres animateurs selon le besoin.

3- Si le nombre de postulants est supérieur à celui souhaité, le coordonnateur vérifie s'il y a possibilité d'arrangements (scindé des parts ...) ou fait appel au C.A. pour trancher.

Auquel cas, les animateurs issus de personnes morales (c'est à dire déclarés) sont prioritaires devant les individuels non déclarés.

Le R.E.E.L. peut ensuite tout à fait embaucher des personnes à titre individuel